



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2017

Le 7 mars 2017, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 19 heures 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2017

Étaient présents :

Mr. Michel EPRINCHARD, Maire

Mme Marie Joseph RIVAUD – M. Eric LIAUD - M. Hervé ARDOUIN - Adjoints.

M. Eric BABIN - Mme Andrée BERNARD - M. Philippe CLISSON – M. Mathieu HERISSE - Mme Catherine LAMOTHE - Mme Marie-Hélène PROU – Mme Sabrina RINALDI - Mme Anna-Maria SALLES, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

M. Jean-Luc BERNET (pouvoir à M. Mathieu Hérissé)

Mme Isabelle Bouchereau (pouvoir à Mme Marie-Joseph Rivaud)

M. Samuel Fournié (pouvoir à M. Eric Babin)

M. Patrice Porcheron (pouvoir à M. Hervé Ardouin)

Mme Lise Bailly.

M. Jean-Marie Gagnaire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène PROU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2017

Aucune remarque n'ayant été formulée au sujet du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I. Demande de subvention pour le financement du poste de bibliothécaire.

La création d'un poste de bibliothécaire à la future médiathèque est indispensable pour assurer différentes missions : gestion du fonds documentaire, mise en place de projets culturels, accueil du public, partenariats avec l'école, le collège, les associations etc.

Considérant que la DRAC peut subventionner le salaire de la future bibliothécaire à hauteur de 60%, sur une durée de 3ans, il convient de déposer un dossier complet comprenant, entre autres, une fiche synthèse de poste et une simulation de fiche de paye.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à préparer et déposer cette demande de subvention auprès de la DRAC.

II - Renouvellement de convention avec la bibliothèque départementale.

La bibliothèque départementale propose à titre gratuit un certain nombre de services dont :

- Une aide technique à la mise en place de la médiathèque.
- Le prêt de livres et documents
- Des actions de formation
- Conseil et expertise auprès des responsables
- Aide à la mise en réseau des bibliothèques du territoire
- La mise à disposition de statistiques

Le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la bibliothèque départementale.

III – Augmentation du nombre d'heures d'un poste d'adjoint technique territorial

Le passage de 22 heures à 30 heures de temps de travail hebdomadaire de l'agent technique Mme Nieul a reçu l'avis favorable du comité technique paritaire.

Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité pour cette augmentation de temps de travail.

IV - Création d'un groupe de travail pour la mise en place du RIFSEEP (régime-indemnitaires-fonctions-suggestions-expertise-engagement-professionnel)

Il s'agit d'un nouveau mode de calcul du régime indemnitaire des employés de collectivités **obligatoire.**

Avec ce système, les primes seront remplacées (IAT, IEMP, IFTS).

Le salaire comportera une part fixe (salaire de base) auquel s'ajoutera une prime variable suite aux entretiens annuels.

Un groupe de travail est constitué pour préciser les critères pour la classification des postes dans les groupes de fonction et se composera de :

- 3 élus : M. Eric Babin, M. Samuel Fournié et Mme Marie-Hélène Prou
- 3 agents de collectivité : Mme Sylvie Pignoux, Mme Isabelle Macaud et M. Jean-Luc Colsy,

V – Modification de la délibération sur le choix du nom de la nouvelle communauté de commune.

Pour rappel, le conseil municipal du 22 décembre 2016 s'est prononcé sur le choix de la dénomination de la nouvelle communauté de communes. Lors de ce conseil, les votes obtenus étaient les suivants :

- Poitou Mellois : 5 voix
- Mellois en Poitou : 1 voix
- Sud Deux-Sèvres : 1 voix
- Cœur du Poitou : 1 voix
- Abstentions : 8

Le vote majoritaire était donc l'abstention.

Le vote « Abstention » n'étant pris en compte par la nouvelle communauté, **il est décidé d'annuler la délibération du 22 décembre 2016 (DM2016 126) et de reporter ce vote à septembre 2017 lorsque de nouvelles propositions de dénominations plus satisfaisantes seront faites.**

Décision approuvée à l'unanimité par le conseil.

VI – Désignation des représentants pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs

La commission intercommunale « Impôts directs » sera composée de 11 titulaires et 11 suppléants pour les 78 communes du territoire. L'administration procédera par tirage au sort parmi les listes fournies par les communes.

Pour Sauzé-Vaussais, il convient de constituer **une liste de quatre titulaires et quatre suppléants, composée d'élus et de contribuables appartenant à la commune.**

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> • Elus <ol style="list-style-type: none"> 1. Marie-Jo Rivaud 2. Andrée Bernard • Contribuables <ol style="list-style-type: none"> 3. Guy Dubois 4. Marie-France Eprinard. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elus <ol style="list-style-type: none"> 1. Eric Babin 2. Michel Eprinard • Contribuables <ol style="list-style-type: none"> 3. Bernard Bouton 4. Thierry Sorges

VII – Désignation des représentants pour siéger dans les commissions thématiques de la nouvelle communauté de communes.

16 COMMISSIONS	VICE-PRESIDENTS
ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES	Bertrand Devineau Président
FINANCES <ul style="list-style-type: none"> • Isabelle Bouchereau 	Fabrice Michelet
CLECT <ul style="list-style-type: none"> • Isabelle Bouchereau 	Fabrice Michelet
GRANDS PROJETS <ul style="list-style-type: none"> • Michel Eprinard 	Jacques Pineau
URBANISME SCOT <ul style="list-style-type: none"> • Marie-Jo Rivaud • Hervé Ardouin 	Magali Migaud
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE <ul style="list-style-type: none"> • Eric Babin • Mathieu Hérisse 	Philippe Caclin
CONTRACTUALISATION <ul style="list-style-type: none"> • Marie-Jo Rivaud 	Sylvie Cousin

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE <ul style="list-style-type: none"> Eric Babin Marie-Jo Rivaud 	Luc Denis
SCOLAIRE <ul style="list-style-type: none"> Eric Liaud Marie-Hélène Prou 	Marie-Emmanuelle Saintier
DYNAMISME DES CENTRES BOURGS, HABITAT ET RURALITE <ul style="list-style-type: none"> Eric Babin Michel Eprincharde 	Patricia Rouxel
ENFANCE JEUNESSE <ul style="list-style-type: none"> Eric Liaud Marie-Hélène Prou 	Patrick Charpentier
ENVIRONNEMENT <ul style="list-style-type: none"> Eric Babin Sabrina Rinaldi Hervé Ardouin 	Marie Haye
COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none"> Michel Eprincharde 	Gérard Collet
TOURISME <ul style="list-style-type: none"> Samuel Fournié 	Sylvie Brunet
RELATION AUX TERRITOIRES <ul style="list-style-type: none"> Philippe Clisson 	Michel Eprincharde
COHESION SOCIALE <ul style="list-style-type: none"> Marie-Jo Rivaud Andrée Bernard 	Jean-Claude Mazin
CONVENTIONS ET PARTENARIATS	Christian Picard

VIII- Attribution des subventions aux associations

Le conseil municipal examine les diverses demandes de subventions faites par les associations.

Important : les demandes incomplètes sont mises en attente de régularisation. Les associations n'ayant pas formulé de demande par courrier devront le faire, en accompagnant leur demande de **leur bilan annuel, de leur programme prévisionnel, et de l'état de leurs réserves financières.**

Nom de l'association	VOTÉ et PAYÉ 2016	Bilan exercice écoulé apporté ou courrier reçu	VOTE 2017
Amicale des pompiers	200		200
ANACR	500		500
Chambre des métiers 79	180	3 élèves x 45€ = 135€	135
Don du sang	100	Pas de bilan financier envoyé - En attente	100 (à confirmer au prochain conseil)
Libre Ecoute Dépendance (<i>ex.croix d'or</i>)	60	oui	100
Les Jeunes Sauzéens	500	oui	500
Médailleurs Militaires	35	oui	35

Moto Verte			caution 300 € si déficit
	Caution 300		
Okies country dance	Caution 500€ si déficit	oui	caution 500 € si déficit
Osez Sauzé	150	Oui (achat matériaux pour chalets de Noël)	300
Parents d'élèves collège (APECAF)	160	oui	200
Parents d'élèves M/P (APEPM)	500	oui	500
Prévention routière	30	oui	30
Section Jeunes Pompiers volontaires	300		300
SEP	2000	Pas de bilan financier avec réserves envoyé	2000
SEP Festival de l'humour	3500	oui	3500
Solidarité Tiers Monde	300	Pas de demande	0
Soutien urgence hôpital Ruffec	50	oui	50
La Boule Sauzéenne	300	Pas de demande	0
Au chœur du baobab	200	Pas de demande	0
Comité des fêtes		Pas de demande	0
Futsal Sauzé		Nouvelle association	100
Total			8 550

Le montant total des subventions accordées est 8 550 €.

Le conseil décide d'attribuer 10 000 € au budget «Subventions ».

Le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité, ainsi que le tableau de subventions accordées ci-dessus.

IX- ATTRIBUTION DES QUOTAS DE PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS 2017

et facturation des dépassements de l'exercice 2016

Après bilan de l'utilisation du quota annuel 2016 des copies par les Associations, il s'avère que plusieurs associations ont dépassé leur consommation.

Comme précédemment, les associations dont les dépassements de consommation sont **inférieurs à 20€** sont exonérées.

Après examen du tableau, le conseil décide :

- La société de chasse aura un nouveau quota de photocopies (Vote : 3 contre, 13 pour), et devra s'acquitter de son dépassement de consommation de copies (après déduction des 20 euros) : soit 101 €,
- La SEP devra s'acquitter de son dépassement de consommation de copies couleurs (après déduction des 20 euros) : soit 617 €.
- et la Sté de Pêche devra s'acquitter de son dépassement de consommation de copies noires (après déduction des 20 euros) : soit 32 €.

Détail des répartitions :

vote des quotas photocopies des associations Sauzéennes - Année 2017 (1° mars 2017 au 29 fév.2018) et facturation des dépassements / **papier non fourni !**

Utilisateur	couleur quota voté en 2016	Consomma- tion annuelle	Dépas- sement A facturer couleur : 0,08€	Quota voté 2017	noir Quota voté en 2016	Consom- mation annuelle	Dépas- sement A facturer noir & bl : 0,04€	Quota voté 2017	Cumul dépas- sement
Amicale pompiers	300	192		300	300	279		300	
ANACR	0	0		0	200	514	12,00 €	200	12,00€
Anciens Combattants (F. A.Maginot)	0	0		0	200	636	17,00 €	200	17,00€
Comité des fêtes	500	668	13,00 €	500	1500	862		1500	13,00€
Parents élèves collège	100	163	5,00 €	100	100	231	5,00 €	100	10,00€
Parents élèves primaire	200	446	19,00 €	200	500	889	15,00 €	500	34,00€
SEP	1500	9468	637,00 €	1500	1000	1047	1,00 €	1000	638,00
SEP Informatique	500	368		500	3000	2176		3000	
Moto verte	0	0		0	0	0		0	
Jeunes Sauzéens	500	8		500	500	495		500	
Entraide Sauzéenne	0	0		0	100	0		100	
Pêche	0	0		0	700	2018	52,00 €	700	52,00€
Tiers monde	0	0		0	100	0		100	
Ainés Sauzéens	0	0		0	400	0		400	
USA du Sauzéen	0	0		0	200	0		200	
Détente et créations	100	134	2,00 €	100	400	123		400	2,00 €
Don du sang	100	252	12,00 €	100	100	0		100	12,00€
Okies Country dance	0	24	1,00 €	0	200	240	1,00 €	200	2,00 €
Resto du cœur	0	0		0	100	100		100	
OSEZ SAUZE (2012)	100	147	3,00 €	100	500	90		500	3,00 €
LE CHAT BLEU	0	0		0	0	0		0	
collège Anne Frank (A3) <i>dotation exceptionnelle Bulletin</i>	230	3288	244,00 €	230	0	0		0	244,00
Sté CHASSE	0	1504	120,00 €	500	150	197	1,00 €	500	121,00
SPORT MECA	250	437	14,00 €	250	1400	1646	9,00 €	1400	23,00€
AU CHŒUR DU BAOBAB	150	37		150	100	0			
Totaux	4130		1070 €	5030	11650		113 €	12000	1183 €

X- Désignation d'un maître d'œuvre pour la conduite du chantier de réhabilitation thermique de la Poste de Sauzé-Vaussais

Considérant que

- le budget prévisionnel pour ces travaux se monte à 108 129 € HT
- Le dossier DETR est recevable
- Le dossier FST est recevable
- Qu'il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre pour la conduite du chantier.

M. Le Maire propose le choix du bureau d'études CEBI de Parthenay pour un montant de 15 000 €.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à contacter le cabinet CEBI afin de lancer l'appel d'offre puis les travaux.

XI- Utilisation du droit de préemption de la commune pour l'achat d'un local de santé.

L'ex-cabinet de kinésithérapie de M. et Mme Chéron est toujours à vendre. Ce bâtiment est doté de 3 boxes de travail, d'une salle de gymnastique, et d'un bureau (le tout hors matériel).

Actuellement, un acheteur particulier a signé un compromis pour 64 000 euros, afin de le transformer en habitation.

La commune étant toujours en recherche de kinésithérapeute, souhaite préempter à hauteur des 64 000 euros.

Le projet consisterait à louer ensuite ce local à un(e) kinésithérapeute intéressé(e) sur la base d'un loyer permettant de rembourser l'emprunt contracté. En outre, une aide de la mairie serait accordée pour les six premiers mois.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à préempter pour l'acquisition de ce local au prix de 64 000 euros. Un emprunt de 70000€ sera réalisé pour couvrir l'acquisition et la provision pour frais d'acte.

XII- Remboursement du séjour au ski pour une participante

La Maison Communale des Jeunes de Sauzé a organisé un séjour au ski du 27 février au 3 mars 2017 au Mont d'Ore (63).

Une des participantes s'est blessée au genou une semaine avant le départ et a dû annuler sa participation. La famille demande le remboursement intégral des sommes engagées.

Après délibération, considérant qu'il s'agit d'un cas d'annulation de force majeure, le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement des sommes engagées par la famille.

QUESTIONS ORALES

1) *Recrutement d'une bibliothécaire pour la future médiathèque.*

Pour information, nous avons reçu plus de 30 candidatures pour le poste de bibliothécaire. Mme Bernard de la Bibliothèque Départementale des Deux-Sèvres en a sélectionné 10. Au final, six candidats ont été convoqués pour entretien le 15 mars au matin.

Mme Bernard assistera aux entretiens.

L'emploi sera créé à partir du 1^{er} mai afin de préparer l'installation de la médiathèque et lister les collections à acquérir.

2) *Achat de matériel d'entretien des espaces verts*

Sur les 6 tondeuses en notre possession,

- La Kubota B1750 est hors-service
- La Kubota G1900 est très âgée
- La petite tondeuse à main est hors service.

Par conséquent, la commune va acheter une tondeuse autoportée de marque Toro aux conditions ci-dessous :

- Prix 20 867€
- Mais le fournisseur s'engage à reprendre les deux tondeuses Kubota pour 2 000 €
- Et une tondeuse à main de 1 900 € est offerte.

La commune va passer à la tonte en mulching (pas de ramassage) sur toutes les pelouses de la commune (hors stade).

Cette technique permet un gain de temps car il n'y a plus de ramassage mais oblige à tondre plus souvent. Les agents devront donc s'habituer à cette nouvelle méthode.

Le conseil autorise l'achat de la nouvelle tondeuse Toro à l'unanimité.

3) *Mise à disposition d'un logement communal pour une famille de réfugiés syriens.*

Mme Marie-Jo Rivaud, en charge des affaires sociales, présente le projet d'accueil d'une famille de réfugiés syriens.

Ce projet est mené conjointement par les mairies de La Mothe St Heray, Lezay et Sauzé avec le soutien de la préfecture, de l'association AURORE et du collectif « Accueil Réfugiés Sauzé ».

L'objectif est d'accueillir dans chacune des 3 communes une famille de civils Syriens fuyant la guerre et demandant asile.

Modalités :

- La commune s'engage à fournir un logement,
- l'état (et l'Europe) s'engage à assurer un revenu minimum de survie et aider à l'apprentissage du français,
- AURORE aidera aux diverses démarches administratives dont celles liées au logement et aux déplacements nécessaires.
- Le collectif ARS assurera l'aspect humain et local du dispositif.

La commune pourrait mettre à disposition le logement situé au-dessus de la bibliothèque, actuellement occupé par Mathias et Sophie. Ceux-ci doivent en effet déménager au logement du Puy d'Anché fin avril.

Après délibération, le conseil vote l'autorisation de participer au projet d'accueil d'une famille de réfugiés syriens.

Contre : 0

Abstention : 4

Pour : 12

Autorisation accordée.

4) *Logement du Puy d'Anché*

Ce logement vient d'être libéré et n'a pas été rénové depuis de nombreuses années. La remise en état comporte :

- Le remplacement des convecteurs électriques
- La réfection de la cuisine.
- La mise aux normes du tableau électrique
- L'isolation des combles
- La réfection des sols de la cuisine et du couloir
- la peinture de la cuisine.

Coût estimé des travaux : 7 000 à 8 000 euros.

Le conseil autorise à l'unanimité la remise en état du logement d'ici fin avril.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS-

1) *ACHAT D'UN TRACTEUR EN REMPLACEMENT DU JOHN DEERE HORS-SERVICE*

M. Eric Babin a été chargé de négocier l'achat d'un tracteur d'occasion de marque Deutz auprès du garage Gornard des Alleuds.

Ce matériel de bonne qualité a l'avantage de posséder une fourche télescopique.

Coût : 27 600 €.

Cet achat est déjà budgétisé grâce à l'emprunt réalisé lors de l'achat de la balayeuse.

2) *SORTIE D'INVENTAIRE POUR DU MATERIEL TECHNIQUE*

La commune ayant fait l'état des lieux de son matériel motorisé technique, il s'avère que 4 équipements sont actuellement inutilisés ou hors d'usage, et obsolètes.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de sortir de l'inventaire 2 microtracteurs, 1 tondeuse tractée et 2 tracteurs : Ford et John Deere.

3) *ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR REMPLACER CELUI DE LA CUISINE DES HALLES QUI EST HORS SERVICE*

Il s'agit d'un modèle de type professionnel, robuste, négocié après appel d'offre auprès de l'entreprise Domial à Sauzé-Vaussais.

Montant : 4179 €

En projet, il faudra penser à aménager la lingerie du Puy d'Anché dans un des garages, avec lave-linge, sèche-linge et station de repassage. Ces aménagements devront être réalisés avant l'été, après le vote du budget.

4) CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE GAZ PROPANE

Situation actuelle avec Butagaz :

La commune possède actuellement 9 citernes de gaz **Butagaz**. La tonne de gaz est facturée 997 € HT.

Proposition de Ségolis :

La tonne de gaz est proposée à 796 € HT.

Consigne des citernes : 2400 €

Si l'on tient compte

- du tarif du prix de la résiliation anticipée avec Butagaz soit 4299 € (maximum)
- et du remboursement des consignes par Butagaz pour un montant de 4536 € (minimum),

L'opération de changement d'opérateur devrait être neutre, et nous économiserions 3781 € de prix du gaz par an.

Au vu des informations ci-dessus, et après délibération, le conseil autorise M. le Maire à procéder au changement de fournisseur de gaz.

5) SIGNATURE DU MAIRE POUR LE PARRAINAGE DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

M. Le Maire informe le conseil de son choix de n'accorder sa signature à aucun candidat à l'élection présidentielle.

Agenda :

- La prochaine réunion du conseil est prévue le mardi 11 avril à 19h30.
- La prochaine réunion des adjoints est prévue le 4 avril
- Prochain bulletin municipal : le 31 mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire remercie les conseillers et clôt la séance à 22h50.